



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

édition et imprimerie

Question écrite n° 46854

Texte de la question

M. Philippe Houillon attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le devenir du patrimoine de l'Imprimerie nationale. L'État a en effet le projet de vendre des bâtiments du groupe Imprimerie nationale installé depuis 1922 rue de la Convention, à Paris. Or cet établissement conserve un parc de matériel d'imprimerie des origines à nos jours qui est sans égal et qui nécessite un entretien constant comme la presse à bras d'Arnisson, imprimeur du Louvre à la fin du XVIII^e siècle. Il dispose aussi de collections uniques de caractères et de signes typographiques. À ces collections, l'Imprimerie nationale a ajouté l'animation d'un service documentaire qui fait référence dans l'histoire de l'imprimerie et de celle du livre. Tous ces éléments sont indissociables : matériel, collections et savoir-faire, il lui demande en conséquence si les projets de déménagement ont pris en compte la globalité de cet établissement qui a participé à la renommée et au rayonnement de l'État pendant des siècles et le maintien de ses missions de service public.

Texte de la réponse

L'Imprimerie nationale est une société de droit privé depuis 1993, détenue à 95 % par l'État, représenté par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Par décision de son conseil d'administration, son siège, sis 27, rue de la Convention à Paris (15^e), a été vendu à une société immobilière au cours des dernières semaines. Si, par définition, le ministère de la culture et de la communication n'exerce aucune forme de tutelle sur cette société, il a, en revanche, suivi ce dossier avec la plus grande attention et privilégié une approche pragmatique pour les aspects patrimoniaux de l'Imprimerie nationale. Au-delà de la sauvegarde des éléments mobiliers constitutifs de ce patrimoine, il paraît primordial de pouvoir l'animer en maintenant aussi les compétences humaines. 1. 500 000 pièces gravées du célèbre cabinet des poinçons ont été classées au titre des monuments historiques, une première partie en 1946 et une seconde en 1994. 2. En 2003, le ministère de la culture et de la communication a mis en place un dispositif calqué sur celui des métiers d'art afin de sauvegarder les savoir-faire rares détenus par des ouvriers de l'atelier typographique dans quatre domaines : la gravure et la fonte de poinçons, la fonderie de caractères, la phototypie-lithographie, la gravure et la composition typographiques orientalistes. Cinq élèves bénéficient actuellement pour trois ans d'une formation dispensée par quatre ouvriers de l'Imprimerie nationale ; quelques-uns seront prochainement recrutés sur des contrats à durée déterminée au sein de l'établissement. Le dispositif est engagé sur crédits du ministère de la culture et de la communication pour un montant triennal de 120 000 euros. 3. Quant à la bibliothèque, riche de trente mille volumes couvrant l'histoire de la gravure et de la typographie, elle bénéficie de l'intérêt de la Bibliothèque nationale de France, qui est disposée à examiner l'hypothèse d'un hébergement en dépôt, sur son site de l'Arsenal.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Houillon](#)

Circonscription : Val-d'Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46854

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7220

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9916